



LIGUE DE FOOTBALL
NOUVELLE-AQUITAINE

PROCÈS-VERBAL N°9

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : **mardi 06 mai 2025**

Présent(s) : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN .

Excusé(s) : Mme Mathilde DELANNES – Mickaël AUGUSTIN (64) – **M. Nicolas JASKOT (Absent non excusé).**

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS) – M Guy MALBRAND (Invité CRTIS 86).

INVIT2 INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CRTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "**zone de sécurité**" **d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°8 du 08 avril 2025.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 03 juin 2025 - **Date limite envoi dossiers : 27/05/2025**

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LE BUGUE - GYMNASE DU BUGUE - NNI 240679901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 18/04/2025
- Rapport de visite du 18/04/2025 effectué par M. Jacques DUMAS membre CRTIS
- Plans de Masse, Plan de l'Aire de Jeu, Plan des Vestiaires
- AOP du 30/06/2021 (250 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/05/2035.

1.2 Confirmation de classement

BERGERAC - STADE LE BARRAGE LE PONT ROUX 2 - NNI 240370402

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 03/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/03/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *) – Présence des mâts d'éclairage à 2,00 et 2,40 m.**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

BOURDEILLES - STADE MAURICE DUSSUTOUR - NNI 240550101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 04/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/04/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

LA FORCE - STADE DU SIVOS - NNI 242220201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 01/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/04/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

MARSANEIX – STADE MUNICIPAL – NNI 242580101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de conformité des travaux (mise de Filets Pare-Ballons) du 11/04/2025 effectué par M. José DI PIERO membre CDTIS 24

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2032.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LE BUGUE - GYMNASE DU BUGUE - NNI 240679901

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 28/04/2025 pour un classement en niveau EFutsal 3 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 7,0m
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 549 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.51

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 3.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 06/05/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST MAURICE SUR ADOUR - STADE DE LA BARRIQUE 3 - NNI 402750103

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 PN en date du 15/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/04/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.2 Confirmation de classement

ST MAURICE SUR ADOUR - STADE DU BARRIQUE 1 - NNI 402750101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/09/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2025.

- AAC du 14/04/2025 (120 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035.

ST MAURICE SUR ADOUR - STADE DU BARRIQUE 2 - NNI 402750102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 08/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 14/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

GRENADE SUR L'ADOUR – STADE DU GRAVIER – NNI 401170101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 27/11/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite de conformité des travaux (mise de Filets Pare-Ballons) du 11/04/2025 effectué par M. Philippe VERGNAUD membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. confirme le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 27/11/2028.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

SOUSTONS - STADE YVON LE BOUELLEC 1 - NNI 403100101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 18/10/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 25/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 131 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.17 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau E6**)
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.40 (**≥ 0.60 minimum pour un niveau E6**)

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/04/2027.

ST YAGUEN - STADE CHRISTIAN LASSALLE - NNI 402850101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 27/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 130 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.25 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau E6**)
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.45 (**≥ 0.60 minimum pour un niveau E6**)

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/04/2027.

MONT DE MARSAN - Stade André Et Guy Boniface - NNI 401920201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 09/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 08/04/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 1532 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.80
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 06/05/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BALEYSSAGUES - STADE MUNICIPAL - NNI 470200101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 24/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 22/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/02/2024

- AAC du 25/04/2025 (299 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2035.

PONT DU CASSE - STADE DE RÉGADOUS 1 - NNI 472090101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 21/03/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 11/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/04/2024

- AOP du 09/04/2025 (1350 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

BAYONNE - Stade Didier Deschamps 3 - NNI 641020203

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/02/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/03/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 174 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.39 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau E6**)
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.53 (**≥ 0.60 minimum pour un niveau E6**)

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/04/2029.

BIARRITZ - STADE POLO HIPPO DES FLEURS 1 - NNI 641220301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 25/03/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 113 Lux (**120 Lux minimum à maintenir pour un niveau E6**)
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.14 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau E6**)
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.35 (**≥ 0.60 minimum pour un niveau E6 et ≥ 0.40 minimum pour un niveau E7**)

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6 ni en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation.

De ce fait, la CRTIS rappelle qu'aucune compétition ne peut être jouée en Nocturne.

2.3 Changement de niveau de classement

- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

MERIGNAC - Complexe sportlf Daniel Colombier - Sall - NNI 332819903

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 en date du 14/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2025.
- Rapport de visite du 23/04/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 06/09/2007 (468 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/05/2035.

1.2 Confirmation de classement

MONTUSSAN - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 332930101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/04/2025.
- Rapport de visite du 14/04/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 11/05/2006 (500 personnes en pourtour et 100 personnes en tribunes)

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *) – Présence d'un mât d'éclairage à 2,35m (côté bancs de touche).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

CEZAC - STADE MUNICIPAL - NNI 331230101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 30/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 03/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/04/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.3 Changement de niveau de classement

FLOIRAC - PLAINE DES SPORTS J.SARTHOULET 2 - NNI 331670202

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/09/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 PN en date du 18/03/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/03/2025.

- Rapport de visite du 13/03/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/05/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

FLOIRAC - PLAINE DES SPORTS J.SARTHOULET 3 - NNI 331670203

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/09/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 PN en date du 18/03/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/03/2025.

- Rapport de visite du 13/03/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/05/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

LES EGLISOTTES ET CHALAURE - GYMNASSE MUNICIPALE - NNI 331549901

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 15/10/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau Futsal 3 en date du 22/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/04/2025.

- Rapport de visite du 24/04/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 06/12/2016 (270 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/05/2035.

MONTUSSAN - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 332930102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 07/04/2025 pour un retrait de classement, effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

LES EGLISOTTES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 331540101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 28/09/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 07/04/2025 pour un retrait de classement, effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

LES EGLISOTTES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 331540102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de Visite du 07/04/2025 pour un retrait de classement, effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BASSENS - STADE SERGE DUBERNARD - NNI 330320101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 02/04/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/05/2022, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 178 Lux

- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2029.

2.2 Confirmation de classement

VILLENAVE D ORNON - STADE WANGERMEZ - NNI 335500501

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 20/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 10/04/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite d'un passage en LED sans demande d'Avis Préalable, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 156 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

MARTIGNAS SUR JALLE - STADE GILBERT CASSIN - NNI 332730101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 29/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 14/01/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 203 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.08 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau E6**)
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.15 (**≥ 0.60 minimum pour un niveau E6 et ≥ 0.40 minimum pour un niveau E7**)

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6 ni en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation.

De ce fait, la CRTIS rappelle qu'aucune compétition ne peut être jouée en Nocturne.

2.4 Avis préalable

CASTELNAU DE MEDOC - PLAINE DES SPORTS DE CANTERANNE - NNI 331040201

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/04/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/04/2025.

– Etude d'éclairage en date du 13/03/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS G5 504L125 (1902W) et 336L125 (1268W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 44
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 170 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,83
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,92

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ST LAURENT DE CERIS - STADE MUNICIPAL - NNI 163290101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 08/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/04/2025.
- AOP du 20/01/2020 (200 personnes en pourtour et 30 personnes en tribune)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035.

CHAMPAGNE MOUTON - STADE MUNICIPAL - NNI 160760101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 10/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/02/2025.
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

ST CLAUD - STADE MUNICIPAL - NNI 163080101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 08/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/04/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2025) :

- **Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).**

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

CHASSENEUIL SUR BONNIEURE - STADE ANDRÉ ROCHEREAU 2 - NNI 160850102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 08/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/04/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

MARSAC - STADE DES GRANDS SABLES - NNI 162100101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

ASNIERES SUR NOUERE - STADE MUNICIPAL - NNI 160190101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 24/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/04/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

VARS - STADE MUNICIPAL - NNI 163930101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 24/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/04/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

ST GERMAIN DE MONTBRON - STADE MUNICIPAL - NNI 163230101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 24/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/04/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

REIGNAC - STADE MUNICIPAL1 - NNI 162760101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 07/04/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

VILLEBOIS LAVALETTE - STADE MARCEL ALBERT - NNI 164080101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 24/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 24/04/2025.
- AOP du 10/05/2005 (170 personnes en pourtour et 80 personnes en tribune)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035.

CLAIX - STADE MUNICIPAL - NNI 161010101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

BEAULIEU SUR SONNETTE - STADE MUNICIPAL - NNI 160350101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 04/04/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

LESTERPS - STADE MUNICIPAL - NNI 161820101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 03/04/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

HIESSE - STADE MUNICIPAL - NNI 161640101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 04/04/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

NIEUIL - STADE MUNICIPAL - NNI 162450101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 04/04/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

MAGNAC SUR TOUVRE - STADE JACQUES COUDERC 1 - NNI 161990101

Cette installation était retirée du classement (ex.Niveau 5 jusqu'au 02/07/2019).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 15/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/04/2025.
- AAC du 15/04/2025 (199 personnes en pourtour et 100 personnes en tribunes).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035.

EPENEDE - STADE MUNICIPAL - NNI 161280101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 04/04/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

GENOUILLE - STADE MUNICIPAL1 - NNI 171740101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 08/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/02/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

VOUHE - STADE MICHEL PINÇONNEAU - NNI 174820101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 15/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/04/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

ST SATURNIN DU BOIS - STADE MUNICIPAL - NNI 173940101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 07/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

VIGEOIS - STADE DE LASCHAMPS - NNI 192850101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 11/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/03/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoire pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

BRIVE LA GAILLARDE - GYMNASE DU BOUQUET - NNI 190319901

Cette installation était classée en Niveau Futasl 3 jusqu'au 10/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futasl 3 en date du 14/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2025.

- AOP du 29/05/2024 (1385 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futasl 3 jusqu'au 06/05/2035.

ST PANTALEON DE LARCHE - STADE GEORGES AUGER 1 - NNI 192290101

Cette installation est classée Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 15/05/2025.

Date de mise en service : 15/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN et des documents complémentaires transmis :

- Tests In-Situ initiaux du 20/03/2025 (LABO DES SOLS) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/11/2034 (Date de la mise en service).

BRIVE LA GAILLARDE - STADE ROGER NAYRAC - NNI 190310501

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 13/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 27/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/01/2025.
- AOP du 23/09/2014 (150 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035.

BRIVE LA GAILLARDE - GYMNASSE ROLLINAT - NNI 190319902

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 10/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau Futsal 3 en date du 14/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2025.
- AOP du 23/01/2023 (1137 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/05/2035.

NOAILLES - STADE DU PUY BLANC - NNI 191510101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 28/09/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 22/04/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/03/2023, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/04/2025.
- Rapport de Visite du 22/04/2025 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre CRTIS
- AOP du 08/01/2020 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/05/2035.

BRIVE LA GAILLARDE - PLAINE DE JEUX DE TUJAC N° 4 - NNI 190310904

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 01/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/04/2025.

- AOP du 23/09/2014 (150 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035.

BRIVE LA GAILLARDE - PLAINE DE JEUX DE TUJAC N° 2 - NNI 190310902

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2024

- AOP du 23/09/2014 (150 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2035.

BRIVE LA GAILLARDE - PLAINE DE JEUX DE TUJAC N° 1 - NNI 190310901

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2024

- AOP du 23/09/2014 (150 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2035.

BRIVE LA GAILLARDE - PLAINE DE JEUX DE TUJAC N°3 - NNI 190310903

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 14/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/02/2024

- AOP du 23/09/2014 (150 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

BRIVE LA GAILLARDE - PLAINE DE JEUX DE TUJAC N° 5 - NNI 190310905

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 25/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 01/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/04/2025.
- AOP du 23/09/2014 (150 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035.

BRIVE LA GAILLARDE - STADE GARENNE VERTE - NNI 190311201

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 01/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/04/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

NEUVIC - STADE CALARY - NNI 191480101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 19/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/02/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 109 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 06/05/2027.

ALLASSAC - STADE LE COLOMBIER - NNI 190050101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 29/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 09/04/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 93 Lux (**120 Lux minimum à maintenir pour un niveau E6**)
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.23 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau E6**)
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.47 (**≥ 0.60 minimum pour un niveau E6**)

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/04/2027.

CORREZE - STADE DE LA BUTTE DE CHASTRE - NNI 190620101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 05/03/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 181 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.75
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.85

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/05/2029.

NONARDS - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 191520101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 20/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 17/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 149 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/05/2027.

- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

ST MEDARD LA ROCHETTE - STADE MUNICIPAL - NNI 232200101

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN en date du 19/04/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/04/2025.
- Rapport de visite du 19/04/2025 effectué par M. Thierry ECOBICHON, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

PARSAC RIMONDEIX - STADE OCTAVE DAYEN - NNI 231490101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 24/03/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/03/2025.
- Etude d'éclairage en date du 06/03/2025 :

- o Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 66 m
- o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- o Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- o Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- o Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA-LUS WS200 – WS220 et WS230 (1625W))
- o Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- o Facteur de maintenance : 1
- o Glare Rating : 44
- o Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 169 LUX
- o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,72

- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LA PEYRATTE - STADE MUNICIPAL - NNI 792080101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 19/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/09/2024

- Rapport de Visite de Levée des non-conformités du 20/09/2024 effectué par Monsieur J. JACQUES PETIT – membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

NUEIL LES AUBIERS - STADE ARMAND TUZELET 2 - NNI 791950102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 07/04/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 10/06/2024, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 243 Lux **(250 Lux minimum pour une mise en service niveau E5)**
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.67
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.84

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/05/2029.

2.2 Confirmation de classement

PARTHENAY - PARC DES SPORTS ENJEU 2 (SYNTHÉ) - NNI 792020102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 01/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 17/04/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/01/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 181 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/05/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BUXEROLLES - Gymnase Eric Tabarly - NNI 860419901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 10/03/2025
- AOP du 06/04/2010 (280 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 06/05/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

DISSAY - STADE JACQUES KARAGUITCHEFF 1 - NNI 860950101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 30/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 14/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 14/10/2024.
- AAC du 09/10/2024 (249 personnes en pourtour et 50 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 06/05/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LIGUGE - STADE MAURICE GIRAULT 1 - NNI 861330101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 16/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/03/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 237 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/05/2027.

TERCE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 862680101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 18/04/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 06/02/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 198 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/05/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

ST MAURICE LA CLOUERE - STADE DES TAMISIÈRES - NNI 862350101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 25/04/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 08/04/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 180 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 06/05/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

NEXON - Stade Municipal 2 - NNI 871060102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 20/03/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/03/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2035.

ROCHECHOUART - STADE DE LA GROSILLE 2 - NNI 871260102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 27/02/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/02/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 06/05/2035.

LIMOGES - STADE DE LA DELIADE 1 - NNI 870851301

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 12/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/03/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

